

Assurer l'épargne et garantir la dépendance

EnVie Universelle d'Axéria Prévoyance est une assurance d'un nouveau genre. Elle couvre à la fois l'épargne et le risque de dépendance.

ASSURE par Axéria Prévoyance et par Axéria Vie, le contrat individuel EnVie Universelle a pour objet :

- la constitution d'un capital épargne ;
- une garantie sortie d'hospitalisation ;
- des prestations d'assistance et de protection juridique ;
- un capital en cas de dépendance de l'assuré.

Une gestion financière simple

En matière de supports financiers, le contrat a placé sa confiance dans deux fonds en euro. Et la cotisation périodique fait l'objet d'une ventilation entre les assureurs, comme suit : Axéria Prévoyance couvre les garanties dépendance et sortie d'hospitalisation, tandis qu'Axéria Vie s'occupe de la garantie vie. La gestion des deux supports en euro est isolée.

Un capital plutôt qu'une rente

En cas de dépendance, c'est un capital qui est versé. Son montant est compris entre 30 000 et 300 000 € par tranche de 10 000 € jusqu'à 200 000 €, puis par tranche de 20 000 € jusqu'à 300 000 €. « Si l'on fait un parallèle avec la retraite, le grand public préfère les sorties en capital plutôt que sous la forme de rentes viagères, explique Laurence Larrivière, responsable marketing chez Axéria Prévoyance. Le capital nous paraît être un atout fort, susceptible de séduire les particuliers. La récupération d'un capital offre plus de liberté dans la gestion de ses revenus. Elle permet de faire évoluer à loisir le niveau des revenus que l'on souhaite obtenir au fur et à mesure de

l'évolution de la pathologie. Qui plus est, le capital est transmissible. A l'opposé, la rente viagère est plus rigide, plus contraignante. Il ne faut pas perdre de vue que la durée moyenne de dépendance est courte et que la totalité de la rente n'est versée qu'à partir des niveaux de dépendance lourde (GIR 1 et 2). Ainsi, le montant moyen de rente versé en GIR 3 est de 250 € (seulement la moitié de la rente souscrite). Ce n'est qu'à partir du GIR 2, et donc sur une durée réduite, que la totalité de la rente sera versée. »

Des versements périodiques et libres

Le capital dépendance est constitué grâce à des cotisations périodiques investies sur le support en euro géré par Axéria. Au minimum, les versements périodiques sont de 100 € par mois, et les versements libres de 500 €. Le montant des versements périodiques est calculé en fonction du montant du capital autonomie retenu, de l'âge de l'assuré et de la durée de versement que le client peut choisir ainsi :

- 60 ans ou moins : 10, 15, 20 ou 25 ans ;
- 61-65 ans : 10, 15, 20 ou bien jusqu'à 85 ans ;
- 66-70 ans : 10, 15 ou jusqu'à 85 ans ;
- 71-75 ans : 10 ou jusqu'à 85 ans.

Le montant des versements périodiques est constant pendant toute la durée de versement.

Quant à la garantie dépendance, elle peut être augmentée ou diminuée. L'assuré âgé de moins de 76 ans a la possibilité, à compter de la troisième année de souscription, au plus une fois par an, avant son entrée en dépendance, de demander l'augmentation du montant de sa garantie. Il a aussi la possibilité, à l'expiration des trois premières années de son contrat et au plus une fois par an, avant son entrée en dépendance, de demander la diminution du montant de sa garantie.

Le capital est versé à l'assuré en dépendance de niveau GIR 1, 2 ou 3 (ces trois niveaux indiquent une dépendance très

lourde ou lourde). S'il est classé GIR 4 (dépendance moins lourde que les trois niveaux précédents), le service d'assistance peut l'aider, par exemple, à faire réaliser des aménagements dans son logement. Le versement du capital dépendance a lieu en une fois ou par retraits partiels.

Un réseau de partenaires

La distribution de ce type de contrat nécessite le recours à un réseau intermédiaire, composé de courtiers capables d'apporter un véritable conseil, de guider le prospect dans le choix du montant de couverture dépendance. Il n'est pas adapté à la vente directe. Cette stratégie de distribution d'Axéria Prévoyance a été initiée au début de l'année, prévoyant la constitution d'un réseau de cinquante à cent courtiers, fin 2010. Avis aux partenaires intéressés !

EnVie Universelle

POINTS FORTS

- 1• L'originalité du produit qui présente toutes les caractéristiques d'un contrat d'épargne.
- 2• Les retraits partiels et les avances sont possibles dès la souscription du contrat. En revanche, le rachat total est encadré durant les premières années.

POINTS FAIBLES

- 1• On aurait souhaité quelques UC ou au moins une gestion profilée ou pilotée.
- 2• Au lieu d'une rente à vie, ce contrat a choisi de verser un capital dépendance.

NOTRE AVIS

EnVie Universelle permet aux assurés d'allier produit d'épargne et produit d'assurance dépendance. L'offre peut être souscrite sans apport important. La sélection médicale est légère et la cotisation n'est pas majorée si l'état de santé se dégrade.

Contact : Emmanuel Pauchet, inspecteur
Tél. : 06 84 28 91 92 ou 04 27 86 17 75
emmanuel.pauchet@axeria.fr